



ATTESTATION DE NON CONTESTATION **A LA CONFORMITE**

Je soussigné, Laurent PASCUAL, Maire d'Avensan, certifie que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, reçue en Mairie le 17 mars 2025 avec le PA03302222S00002 accordé le 1^{er} septembre 2022, n'a pas été contestée dans le délai réglementaire.

Vu l'article R.462-10 du Code de l'Urbanisme.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 02 septembre 2025,
Le Maire,
Laurent PASCUAL

